

Notice Assainissement

L'assainissement est de type séparatif (séparation des eaux usées et des eaux pluviales) et l'ensemble de la commune possède un réseau d'assainissement collectif.

- Les eaux usées

Les eaux usées collectées par les réseaux communaux sont acheminées jusqu'aux collecteurs intercommunaux du SIVOA (syndicat intercommunal de la vallée de l'Orge Aval) et de la Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne, ainsi que jusqu'à la station de relèvement située à Morsang-sur-Orge pour le côté Ouest de la ville (Aunettes et quartier et zone commerciale de la Greffière).

Trois postes de relèvement et de refoulement sont nécessaires à cet écoulement.

Le collecteur du SIVOA achemine les eaux jusqu'à la station d'épuration de Valenton gérée par le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).

Le collecteur de la Communauté d'Agglomération d'Evry Courcouronnes achemine les eaux jusqu'à la station d'épuration d'Evry.

- Les eaux pluviales

Les eaux pluviales du territoire du SIVOA se rejettent principalement dans 5 exutoires naturels que sont les cours d'eau de l'Orge, la Boële de Leuville, la Boële Saint-Michel, le Blutin, le Ru de Fleury et le Mort Ru au sud de Villiers-sur-Orge.

Selon le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales du Val d'Orge, le rejet zéro est privilégié, en incitant à l'infiltration des eaux pluviales. Cependant, la faible perméabilité des sols à Fleury-Mérogis oblige un rejet des eaux pluviales dans le réseau du SIVOA.

Le règlement d'assainissement édicte également une règle de stockage minimum de 550 m³/ha imperméabilisé, ainsi qu'un débit maximum régulé à 1 litre/s/ha.

Afin d'éliminer les rejets en Seine par les réseaux de la communauté d'agglomération d'Evry-Centre-Essonne, un Schéma Directeur d'assainissement des eaux pluviales du bassin versant Seine a également été réalisé en 1999.

Ce bassin versant concerne sur la commune de Fleury-Mérogis la zone industrielle des Ciroliers et la partie inférieure du Village.

L'objectif de ce schéma est d'assurer la mise en conformité des rejets industriels et de maîtriser les flux de pollution provenant de ce secteur, dirigés vers le bassin de la Marinière situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Evry.

Sur la commune de Fleury-Mérogis, les eaux pluviales gérées par le SIVOA sont rejetées par le collecteur intercommunal ZOH (Zone Opérationnelle d'Habitat) vers l'Unité de Traitement des Eaux Pluviales des lacs de Viry-Grigny. Le ZOH est un collecteur de section variable récupérant les eaux des communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis, Ris-Orangis et Grigny appartenant au SIVOA. Les eaux du ZOH sont reprises par l'« Unité de Traitement des Eaux Pluviales pour l'amélioration de la qualité des lacs » avant rejet dans l'étang de la Plaine Basse, qui fait partie du complexe des étangs de Viry-Châtillon et Grigny.

Le complexe des étangs de Viry Chatillon et de Grigny comprend 7 étangs en relation hydraulique permanente. Avec une superficie totale proche de 100 ha, ils constituent l'un des plus grands ensembles de plans d'eau de la région parisienne.

Leur volume est estimé à 2,7 millions de m³. Le collecteur ZOH constitue l'apport aux étangs le plus important. Le ZOH constitue la principale source d'alimentation des étangs, qui sont également alimentés en eau par la nappe alluviale de la Seine. Un chenal de liaison avec la Seine existe, cependant les écoulements sont exceptionnels.

Sur le territoire du SIVOA, les bassins du Carouge, de Morsang, de Saint-Michel, de la Greffière, et du Breuil sont des plans d'eau qui permettent de gérer les crues de l'Orge en cas de forte pluie.

Sur le quartier des Joncs Marins, les eaux pluviales d'une petite partie au nord de la zone (0,4 ha) seront rejetées vers un espace vert inondable, le parc des Chênes (0,9 ha), avant infiltration dans le sol. Outre le système de noues, un bassin sec de rétention est prévu dans le parc des Joncs afin de stocker les eaux pluviales avant leur déversement vers le réseau ZOH. La création du bassin de rétention aura pour effet d'améliorer la qualité des rejets d'eaux pluviales dans le ZOH.

Par ailleurs, un bassin enterré en béton est projeté sous la place du quartier des Joncs-Marins. D'un volume utile de 600 m³, il est destiné à assurer une réserve d'eaux pluviales correspondant au volume nécessaire pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des voiries sur l'ensemble de la commune pendant une durée d'un mois.

Sur le bassin versant de la Seine, le réseau de collecte déverse les eaux pluviales dans la Seine par l'intermédiaire des collecteurs intercommunaux de la Communauté d'Agglomération d'Evry.